

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHE SUR YON - 8501 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 02/04/2025 - 4800 - 2023 B 01725 - 978 736 999 - 10M

Désignation de l'entreprise		S.A.S. 10M		25 RUE DE HAUTE PERCHE		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		85300 CHALLANS		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		9 7 8 7 3 6 9 9 9 0 0 0 1 9		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30062024			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	391	030	95	296	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	391	048	95	296	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	299	074		299	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	65	086		65	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	363	098		363	
	Total général (I + II)	110	754	112	95	659	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	500		
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126			
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	132	131	132			
	Report à nouveau	134		134			
	Résultat de l'exercice	136		136	(1 287)		
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142		142	(787)		
Provisions pour risques et charges	154		154				
Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	843		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	172	169	172			
	Comptes courants d'associés	173		173	603		
	Autres dettes	175		175			
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176		176	1 446			
Total général (I + II + III)	180		180	659			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	391	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 § 1 ^{er} et 2 ^o A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: S.A.S. 10M		Exercice clos le 30062024		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210			
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
				217	218			
					222			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224			
	Production immobilisée *				226			
	Subventions d'exploitation reçues				230			
Autres produits				232				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					234			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				236			
	Variation de stock (marchandises) *				238			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				240			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				242			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	1 192		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	250			
	Rémunérations du personnel *				252			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				254		95	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2° et 3 du CGI)			255	256			
	Dotations aux provisions				262			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 287		
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(1 287)		
PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS, CHARGES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES	Produits financiers (III)				280			
	Produits exceptionnels (IV)				290			
	Charges financières (V)				294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquième D)		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V - VI - VII)					310	(1 287)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314	1 287	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des epbes-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Basins d'emploi à redynamiser (art 44 douzièmes)	991	Basins urbains à dynamiser-BUID (art 44 sexies bis)	992	342	
ZFA NG (44 quatorzièmes)		345	Investissements et souscriptions antérieures	344	Zone de développement prioritaire (art 44 septies bis)	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones de restructuration de la défense (41 terdecies)	127				
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (art 39 decies A)	655	Deduction exceptionnelle simulatoire de conduite	641	350
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Deduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648	Deduction exceptionnelle (art 39 decies C)	649	Deductions exceptionnelles (art 39 decies D)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	354	1 287	
					356			
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	372	1 287	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Annexe

◆ INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **659** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 0** euros et un total **charges de 1 287** euros, dégageant ainsi un **résultat de -1 287** euros.

L'exercice considéré débute le **15/07/2023** et finit le **30/06/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels

◆ FAITS CARACTÉRISTIQUES

◆ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016

Valeurs Immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».

Annexe

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

10M
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 25 RUE DE HAUTE PERCHE, 85300 CHALLANS
978 736 999 RCS LA ROCHE SUR YON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 DÉCEMBRE 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 1 287,08 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :-1 287,08 euros

Au compte « report à nouveau »-1 287,08 euros
qui s'établit ainsi à -1 287,08 euros

L'Associé Unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président

